

Lycée professionnel : une intersyndicale s'oppose au projet de refonte de la classe de terminale / Quelques extraits de la dépêche de l'AEF Info



■ Une intersyndicale composée de six organisations (Snuep-FSU, Snetaa-FO, CGT Educ'action, Snalc, SUD-Éducation, CNT Éducation), opposée dès le début à la réforme de la voie pro, a manifesté son opposition au projet, dans un communiqué commun publié le 20 octobre. Pour elles, ce "projet scandaleux" ne concerne pas seulement la terminale professionnelle, mais constitue "une réforme systémique du baccalauréat professionnel". De leur côté, le SE-Unsa et le Sgen-CFDT se disent prêts à négocier avec le ministère.

■ L'un des points de crispation des organisations syndicales concerne la fin d'année de terminale professionnelle, durant laquelle le ministère veut mettre en place des "parcours diversifiés". Concrètement, à partir de la mi-mai, le ministère souhaite offrir la possibilité aux élèves de choisir entre six semaines de PFMP supplémentaires pour ceux qui veulent se préparer à l'insertion professionnelle, ou six semaines de cours supplémentaires (à raison d'une trentaine d'heures hebdomadaires) pour ceux qui envisagent une poursuite d'étude.

Pour l'intersyndicale, ces parcours diversifiés sont un moyen de "détourner un grand nombre d'heures de cours" pour "augmenter le nombre de semaines de stage".

■ L'autre axe majeur de la transformation de la terminale professionnelle voulue par le ministère est le renforcement des savoirs fondamentaux : les mathématiques, le français et l'histoire-géographie-EMC. Avec pour objectif de rajouter 26 heures de ces enseignements dans le parcours commun de tous les élèves de terminale, entre septembre et mars. Un objectif qui nécessitera de supprimer des heures dans certains enseignements actuels : l'AP, la co-intervention ou le chef-d'œuvre, mis en place par Jean-Michel Blanquer en 2019, sont notamment susceptibles de faire les frais de cette réorganisation.

■ Plusieurs potentielles modifications du calendrier de l'année de terminale sont également contestées par l'intersyndicale, notamment l'hypothèse d'un "bloc" de six semaines de PFMP aux mois d'avril et mai pour tous les lycéens professionnels, à l'issue de sept mois de cours d'affilée.

Une mesure d'autant plus contestée que cette période de PFMP serait directement suivie par "les épreuves ponctuelles en enseignement professionnel et les derniers CCF, sans aucune période de révision avec leurs enseignantes et enseignants et alors même que ces épreuves ont un coefficient élevé", indique le communiqué. Pour Sigrid Gérardin du Snuep-FSU, cette organisation "risque donc d'entraîner une baisse de résultats et une perte d'élèves aux examens". Par ailleurs, le Snuep-FSU craint un risque de décrochage des élèves qui "ne reviendront pas début juillet pour passer leurs oraux de chef-d'œuvre et leurs épreuves de PSE s'ils sont trop longtemps éloignés de l'école après 12 semaines de PFMP" (pour ceux qui opteraient pour une autre période de PFMP lors des parcours diversifiés).

■ Enfin, le potentiel avancement de certaines épreuves du baccalauréat (français, histoire-géographie-EMC, éco-gestion ou éco-droit) au mois de mars - qui se tiennent habituellement au mois de juin - fait l'objet de critiques de l'intersyndicale qui rappelle "le fiasco des épreuves anticipées" pour le bac GT. Le ministère tient cependant à rappeler "qu'aucun calendrier n'est arrêté, qu'il découlera des choix concertés et opérés pour permettre à l'année de terminale de tenir ses promesses ; des temps d'enseignement, de formation, de diversification des parcours et de certification".

"Nous devons rendre à l'école et aux enseignants leur autorité" (Élisabeth Borne)

"Nous devons rendre à l'école et aux enseignants leur autorité", déclare la Première ministre lors de la présentation aux maires des mesures post-émeutes, le 26 octobre 2023 en Sorbonne.

C'est un aveu que la Macronie a fait beaucoup de mal à l'école et en particulier au LP.

Calendrier 2024 des épreuves du DNB, des baccalauréats, des CAP et du brevet de technicien : <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo36/MENE2324950N>

Des mentions au CAP, l'excellence reconnue au baccalauréat professionnel

Un projet de décret prévoit de créer des mentions "assez bien", "bien" et "très bien" pour **le CAP, le brevet professionnel et la mention complémentaire**, cette dernière changeant d'intitulé pour devenir "certificat de spécialisation". Il crée la mention "très bien avec félicitations du jury" pour **le baccalauréat professionnel**.

Le texte introduit "une condition restrictive de présentation à l'examen du CAP" pour les candidats majeurs dits "libres" ou "individuels", donc n'ayant pas suivi de formation.

Le projet de décret actualise les références aux **niveaux des certifications professionnelles**. Le niveau V (CAP) devient le niveau 3, le niveau IV (baccalauréat) reste le niveau 4, le niveau III (BTS et "un des meilleurs ouvriers de France") devient le niveau 5.

Le **brevet professionnel** sera "enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles et classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles", il est délivré avec mentions assez bien, bien et très bien quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 12, 14 ou 16.

Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées (DGF) : la région alloue 90 M€ pour 2024 et récupère 6 M€ de trop distribué en 2023.

Les élus de Nouvelle-Aquitaine ont décidé de flécher 90 millions d'euros pour les dotations globales de fonctionnement des 293 lycées de la région en 2024. Le 16 octobre 2023, ils ont également acté une révision à la baisse de la dotation allouée cette année à 105 lycées de l'académie de Bordeaux, dont les dépenses de fonctionnement se sont révélées inférieures aux crédits versés par le conseil régional. La DGF 2023 visait à "sécuriser le budget des établissements dans un contexte de volatilité des prix de l'énergie". Dans l'académie de Bordeaux, il existe pour les lycées un groupement de commandes, appuyé sur le cours du marché gaz qui baisse de manière significative depuis plusieurs mois. La dotation attribuée à 105 établissements de cette académie s'est donc trouvée surcalibrée pour un excédent total de 6 257 443 euros, que la collectivité entend récupérer.

Conseil académique de l'EN

Le CAEN a eu lieu le 12/10. Notre représentant est intervenu surtout pour dénoncer la carte des formations dans son intégralité qui va répondre de plus en plus aux besoins économiques locaux avec la multiplication d'indicateurs qui ne prendront plus en compte l'investissement des établissements et les besoins des élèves.

Il a dénoncé aussi le fait que la communauté éducative, d'une façon générale, sera écartée dans l'élaboration des futures cartes des formations avec des groupes de travail composés d'interlocuteurs issus du secteur économique (MEDEF, Chambres consulaires, Sous Préfets etc..).

Enfin l'ensemble des organisations syndicales a été opposé à la carte des formations avec un avis défavorable qui l'a emporté très largement.

Activités Périscolaires : L'abrogation de l'arrêté qui diminuait les aides du fonds de soutien au développement des activités périscolaires au titre de l'année scolaire 2023-2024 ([ici](#))

PSC-prévoyance : des avancées mais loin du « 100 % sécu »

Le 20 octobre 2023, six syndicats représentatifs sur sept (FSU, Unsa, CFDT, CGT, CFE-CGC et Solidaires) ont signé l'accord relatif à la prévoyance des agents de l'État. Cet accord interministériel, largement majoritaire, "permet d'apporter des améliorations en matière de protection et de prévoyance sur les risques les plus lourds de la vie", a expliqué le ministre de la Fonction publique à l'issue de sa signature, énumérant les améliorations prévues en matière d'invalidité, d'incapacité et de décès. Lire le [communiqué de la FSU](#)

L'EN met à jour son vade-mecum sur le contrôle pédagogique de l'apprentissage

L'Éducation nationale vient de mettre à jour un [vade-mecum](#) concernant le contrôle pédagogique de l'apprentissage. Cette mise à jour d'octobre 2023 fait suite à la publication d'une [circulaire du mois de juin](#) venue préciser le dispositif de contrôle. Le vade-mecum s'adresse aux coordinateurs et aux membres de la mission de contrôle pédagogique (inspecteurs de l'Éducation nationale, représentants de branche professionnelle, experts consulaires), ainsi qu'aux organismes de formation. Il détaille les objets de contrôle en faisant référence au cadre réglementaire.

Prévue par la loi "Avenir professionnel" du 5 septembre 2018, la mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage est venue remplacer l'ancien service académique de l'inspection de l'apprentissage. Si cette mission concerne tous les ministères certificateurs (Travail, Agriculture...), seul le ministère de l'Éducation nationale s'en est emparé.

Le Conseil d'État se prononce sur la réparation du préjudice moral d'un enseignant, à la suite d'une sanction disciplinaire annulée

Un enseignant à tenu des propos politiques et homophobes. La sanction disciplinaire le concernant a été jugée excessive par les juridictions administratives et annulée.

La sanction de suspension ayant été annulée par le TA de Versailles, l'enseignant a été en définitive sans rémunération pendant 3 mois ; il a été suspendu en août et réintégré physiquement dans son lycée en novembre en exécution de l'ordonnance du TA de Versailles du 14 octobre 2016. Par principe, en l'absence de service fait, l'enseignant n'a pas droit au versement rétroactif de sa rémunération. Cependant depuis une jurisprudence ancienne et stable, il peut prétendre obtenir de la juridiction administrative la condamnation de l'administration scolaire à réparer intégralement les préjudices de toute nature (dont le manque de revenu) qu'il a effectivement subis du fait de la mesure illégalement prise à son encontre.

Le Conseil d'État (13 octobre 2023, req. n° [462580](#)) juge cependant que l'enseignant n'a pas droit à l'indemnisation de ses préjudices financiers et moraux, faute de lien direct de causalité entre l'illégalité commise par l'administration et les préjudices allégués par lui.

L'apprentissage aurait un effet "neutre pour le PIB", selon France Stratégie

"La productivité du travail demeure en deçà de sa tendance pré-crise sanitaire", note France Stratégie dans un rapport rendu public le 23 octobre 2023. Intitulé "[Bilan des crises, compétitivité, productivité et transition climatique](#)", ce quatrième rapport du Conseil national de productivité se penche sur la période comprise entre la crise sanitaire liée au Covid-2019 et aujourd'hui.

→ Ce rapport confirme que la baisse du chômage s'explique "notamment par la dynamique des contrats en alternance".

→ France Stratégie attribue "une partie de la dégradation" de la productivité du travail à l'essor de l'apprentissage.

"Selon la Dares, au troisième trimestre 2022, le développement de l'alternance contribuerait à hauteur d'un cinquième à la perte de productivité du travail par tête observée par rapport à la tendance pré-crise", rappelle France Stratégie. L'institution rattachée à Matignon note toutefois "qu'à moyen-long terme, l'amélioration probable des compétences et du capital humain au fil de l'apprentissage a de fortes chances d'induire un effet positif et pérenne sur la productivité".

Organisation du congrès académique et stages de formation

Congrès académique : dans le cadre de la préparation du congrès national du SNUEP-FSU, notre académie organise son congrès académique les 25 et 26 janvier 2024.

Stages de formation : comme chaque année nous organisons des stages de formation consacrés à la réforme de la voie professionnelle : le 12 décembre au Lycée Georges Leygues à Villeneuve sur Lot ; le 14 décembre au Lycée Paul Bert à Bayonne et le 19 décembre au Lycée Marcel Dassault à Mérignac.

Stage MUTATION, carrière et rémunération Jeudi 23 Novembre 2023

À chaque étape de votre participation au mouvement, les militants et les élus du SNUEP-FSU, dont l'expertise en matière de mutations n'est plus à démontrer, sont à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner. Prenez contact avec votre section académique SNUEP-FSU !

Du mercredi 8 novembre 2023 à midi au mercredi 29 novembre 2023 à midi, saisissez sur SIAM vos vœux pour le mouvement inter et / ou pour le mouvement sur postes spécifiques nationaux. Contactez les militantes et militants de votre section académique SNUEP-FSU afin d'obtenir les meilleurs conseils pour élaborer votre liste de vœux.

Nous tiendrons, comme chaque fin de semaine, des permanences à l'INSPE les jeudis et vendredis pour vous aider à vous guider dans ces choix et votre stratégie personnelle.

Soyez attentif aux plannings de l'INSPE nous y afficherons les salles pour vous y retrouver.

Mais en plus, comme chaque année, nous organiserons **le JEUDI 23 NOVEMBRE** une grande journée de stage pour continuer à parler des mutations, mais aussi de votre début d'année et faire un point sur votre reclassement et la rémunération qui va avec.

Vous trouverez, sur notre [brochure](#), le programme de toute la journée du 23 novembre 2023.

Nous y parlerons librement de votre année de stagiaires si spécifique (reclassement, expérience de formation, titularisation, mais aussi mutation inter académique...)

N'hésitez pas à vous inscrire par retour de mail : snuempaquitaine@gmail.com

Dans l'attente de vous retrouver sur nos permanences les jeudis et vendredis de 12h à 14h à l'INSPE et sur ce stage de formation.

Nous restons à votre écoute pour toutes sortes de questions.

N'hésitez pas à partager ce message avec les collègues de votre discipline. L'année de stagiaire est intense et complexe, alors nous sommes là pour vous aider.

Jérôme Jolivet / 06 16 35 78 85



Adhésion 2023-2024, c'est parti !

Le SNUEP, avec la FSU, la force collective pour la défense des personnels, du métier et du système éducatif !

Se syndiquer au SNUEP-FSU, syndiquer de nouveaux collègues, **c'est se donner les forces collectives** dont notre profession a besoin pour revaloriser tous les aspects de notre métier, nos carrières, nos salaires et pour l'amélioration des conditions d'études de nos élèves.

Adhérez et faites adhérer !